



ADHERER AU RESEAU FNAB EN 2018

UN RESEAU SYNDICAL D'AGRICULTEURS BIO AU
SERVICE DES AGRICULTEURS BIO

UN RESEAU DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
POUR UN DEVELOPPEMENT
COHÉRENT ET SOLIDAIRE DE LA BIO

Chers ami-e-s, chers collègues,

En bio depuis de nombreuses années ou récemment certifiés, vous faites partie de la grande famille des productrices et producteurs bio. Nous avons le plaisir de vous faire connaître l'action syndicale menée par la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique en 2017.

Depuis 40 ans, la FNAB et son réseau défendent au quotidien le métier de productrice et producteur biologique et œuvrent pour un développement cohérent et solidaire de la bio.

Cette année encore notre mobilisation syndicale a été forte. Beaucoup de combats restent encore à gagner, si la bio gagne en notoriété et en reconnaissance, certains continuent de s'y opposer. 2018 n'est pas seulement l'année des 40 ans de la FNAB, c'est aussi une année pleine d'enjeux et de défis pour notre réseau : accélération de l'engagement de nouveaux acteurs, notamment industriels et GMS, dans le secteur bio, préparation de la nouvelle PAC, pérennisation des aides directes aux agriculteurs bio, nouveau Plan ambition bio, finalisation du nouveau règlement bio...

Pour continuer à porter la voix des productrices et producteurs bio en toute légitimité et en faveur d'un développement cohérent et solidaire de la bio, votre adhésion en 2018 est plus que jamais essentielle !

Nos principales actions et victoires en 2017

Défendre les aides directes et indirectes aux productrices et producteurs

- 🌿 L'année 2017 aura été une année de mobilisation forte pour maintenir les aides PAC pour les producteur-riche-s bios. Nous avons plaidé jusqu'à l'été pour un transfert de fonds européens important (15%) permettant de faire face à tous les besoins. La décision de transfert a été décevante (4,2%) mais nous restons mobilisés pour qu'une partie de ce transfert aille aux aides directes bios (conversion + maintien). D'autres pistes s'ouvrent et notamment la perspective de demander un second transfert. Nous multiplions les rencontres et la présence médiatique, aucune décision politique n'est encore prise, tout espoir est permis.
- 🌿 Nous avons obtenu la revalorisation du crédit d'impôt bio à hauteur de 3 500 € par an et sa prolongation jusqu'en 2020. Cette mesure bénéficiera notamment à ceux qui ne touchent pas les aides de la PAC

La reconnaissance de la bio comme moteur de la transition agricole et alimentaire

- 🌿 La mobilisation de plus de 250 élu-e-s et acteurs des collectivités locales, décideurs (Ministères, Agences de l'eau, Conseils régionaux...) et acteurs agricoles lors d'un

séminaire intitulé « Accompagner la transition agricole des territoires », en janvier à Paris

- Le lancement d'un Pacte Bio – en partenariat avec le Synabio et la commission bio de Coop de France – signé par plus de 1000 élu-e-s et candidat-e-s aux élections présidentielle et législatives et l'organisation d'une audition des candidat-e-s (ou leurs représentant-e-s) à l'élection présidentielle le 8 février 2017 sur leur projet pour la bio.
- L'annonce d'un nouveau plan Ambition bio avec des objectifs de 15 % des surfaces bio et de 20 % de bio en restauration collective en 2022, à l'issue des Etats Généraux de l'Alimentation (participation de la FNAB à 9 ateliers nationaux et contributions aux plans de filière des interprofessions).
- Une représentation renforcée du réseau FNAB dans les comités de bassin des Agences de l'eau (un représentant supplémentaire en 2017 au sein de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et un représentant du réseau FNAB élu au conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse)

Un travail réglementaire nécessaire en France et au niveau européen pour la défense d'un label qui nous ressemble

- L'année 2017 clos pour la FNAB plus de trois années de combat syndical sur notre vision de ce que devrait être le cahier des charges du label bio européen. A noter une deux avancées importantes, l'autorisation de la commercialisation en bio des semences « population » et la réaffirmation de l'importance de la culture liée au sol. Le texte de compromis ne va pas au bout de la réflexion sur un certain nombre de points (pas de limitation de la taille des élevages, recul sur le contrôle annuel ou les synergisants...) sur lesquels nous voulons continuer à travailler au niveau des actes délégués et pourquoi pas réfléchir à un positionnement différenciant de la France sur ces questions.
- La participation au CNAB pour une interprétation exigeante et cohérente du règlement bio. Par exemple, les règles en matière de production de porc ont été précisées : la pose d'anneau et la séparation des porcelets de leur mère avant 40 jours ont été interdits.
- La création d'un outil national pour recenser l'offre et les besoins en fourrages bio et limiter le recours aux dérogations indues, en lien avec l'INAO.
- L'organisation d'un séminaire national avec l'ensemble des acteurs économiques de la filière Œufs le 14 novembre pour alerter et mobiliser sur les dérives du changement d'échelle de la filière œufs bio (taille des élevages de poules pondeuses notamment).
- Une mobilisation aux côtés de nos partenaires contre les « nouveaux OGM ».

Une meilleure prise en compte des spécificités du mode de production bio

- Une meilleure prise en compte des besoins des producteurs bio en matière de recherche et d'expérimentation (travail autour des priorités et des sujets orphelins pour les filières fruits et légumes bio en lien avec l'ITAB et Interfel et les stations de recherche expérimentale, plaidoyer pour la mobilisation de la recherche sur les alternatives au cuivre).
- Un plaidoyer européen pour une évaluation plus adaptée des substances naturelles à base de plantes (PNPP) et des substances minérales (cuivre) pour ne pas placer les producteurs dans une impasse technique ou réglementaire. La Commission

européenne s'est montrée ouverte à une redéfinition du modèle d'évaluation du cuivre suite à une rencontre avec la FNAB en janvier 2018.

- L'aménagement des règles de biosécurité pour les petits élevages avicoles en circuits courts.
- La levée de l'obligation vaccinale contre la FCO.
- Un accompagnement juridique de producteurs de lait bio ou en conversion pour une meilleure compréhension de leur contrat laitier ou dans leur démarche de changement de laiterie.
- Un accompagnement renforcé des productrices et producteurs bio, via l'organisation de formations des conseillers du réseau, la mise en ligne du site www.produire-bio.fr et l'envoi régulier de lettres filières.

Une visibilité accrue de la FNAB dans les médias et auprès du grand public

- Le succès de la campagne nationale « Manger et bio et local, c'est l'idéal » autour de la thématique du commerce équitable, avec plus de 700 événements partout en France.
- La réussite de la « Fête du lait bio » avec 12 000 visiteurs et 8 000 petits déjeuners servis pour la 13ème édition.
- Une présence renforcée de la FNAB dans les médias nationaux, notamment au moment du SIA, de la campagne Manger Bio et Local, des Etats Généraux de l'Alimentation ou encore de la mobilisation pour la défense des aides à la bio (nombreux articles de presse – AFP, Le Monde, Libération, Le Figaro, La Croix, etc. - et passages radio – France Inter, France Culture, Europe 1, etc. – et TV – France 5, BFM, etc.).

Un partage du projet du réseau FNAB auprès de nouveaux acteurs

- Le déploiement du projet « Manger bio local en entreprise » au sein des restaurants d'entreprise Orange vers un objectif de 20 % de bio local (16 restaurants accompagnés en 2017, 41 en 2018)
- La poursuite du travail mené avec Picard Surgelés, projet pilote pour notre réseau et terrain d'expérimentation de la capacité d'adaptation des industriels aux réalités de la bio.

QUE RESTE-T-IL A GAGNER EN 2018 ?

- Des budgets suffisants et sécurisés pour financer les aides directes aux producteurs et productrices bio.
- La reconnaissance des services environnementaux rendus par la bio dans l'élaboration de la prochaine PAC.
- Un nouveau plan bio ambitieux avec des objectifs de développement de la bio inscrits dans la loi et des moyens financiers adéquats.
- La reconnaissance des spécificités de la bio dans l'indemnisation des dégâts du gibier et des calamités agricoles.
- Une évolution de la réglementation dans le sens d'une meilleure prise en compte des pratiques bio (usage des plantes en élevage à des fins thérapeutiques, cuivre, etc.).
- Un nouveau règlement européen garant - via ses règles détaillées - d'une bio exigeante et répondant, aux attentes et aux pratiques des producteurs et productrices bio.
- La réactivation d'une labellisation nationale « AB » complémentaire du cahier des charges européen sous logo eurofeuille.